

A L A I N B O C Q U E T DÉPUTÉ-MAIRE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

larosierejfrancois@yahoo.fr

AB/484

Bruay sur l'Escaut, Le 26 août 2014

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention du mail que vous m'avez adressé ainsi que des documents joints, relatifs aux conditions d'organisation d'une manifestation de soutien au peuple palestinien.

Les articles L211-1 à L211-4 du code de la sécurité intérieure auxquels vous faites référence, résultent d'une ordonnance prise par le précédent Président de la République, Nicolas Sarkozy : ordonnance 2012-351 du 12 mars 2012, venue modifier les conditions d'autorisation et de déroulement des manifestations publiques.

En retour, je vous prie de trouver ci-joint copie de la démarche que j'ai décidé d'engager auprès de Monsieur le Premier ministre, ainsi que des interventions les plus récentes des députés communistes sur ce double enjeu du soutien au peuple palestinien et de l'émergence d'une issue politique, négociée et pacifique, à ce conflit.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Alain BOCQUET





A L A I N B O C Q U E T DÉPUTÉ-MAIRE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Monsieur Manuel VALLS Premier ministre 57 rue de Varenne 75700 PARIS

AB/485

Bruay sur l'Escaut, Le 26 août 2014

Monsieur le Premier ministre,

Une ordonnance 2012-351 du 12 mars 2012 signée par le précédent Président de la République, Nicolas Sarkozy, et toujours en vigueur est venue modifier les conditions d'autorisation et de déroulement des manifestations publiques dans notre pays.

C'est ainsi qu'un collectif d'organisations du Nord-Pas-de-Calais s'est vu opposer les articles L211-1 à L211-4 du code de la sécurité intérieure, au moment de préparer une action légitime de soutien au peuple palestinien. Et les responsables de ces associations s'inquiètent de ce qui est perçu comme un durcissement de fait, des conditions d'exercice du droit à manifester.

Ils en sont d'autant plus préoccupés que la situation subie par le peuple palestinien suscite en France et dans le monde, un vaste élan de solidarité porteur de l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat et d'une relance du dialogue entre Israël et la Palestine, sur la base du droit international.

C'est dans cette perspective que les députés communistes, nous l'avons dit à maintes reprises, souhaitent voir la France redoubler d'efforts au sein de l'Union européenne et des institutions internationales.

Cette démarche s'inscrit dans le champ plus vaste, des actions d'un mouvement social et citoyen responsable, très attentif aujourd'hui aux conditions de son droit d'expression.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Alain BOCQUET

14 ^{ème} législature					
Question N° : 63318	de M. André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine - Puy-de-Dôme)				Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères			Ministère attributaire > Affaires étrangères		
Rubrique > politique extérieure		Tête d'analyse > Israël et territoires palestiniens		Analyse > bande de Gaza. attitude de la France	
Ouestion publiée au IO le : 26/08/2014					

Question publiée au JO le : **26/08/2014**

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les engagements de la France au regard de la situation à Gaza et de la paix entre Israël et la Palestine. Alors qu'une trêve est en cours, l'opération militaire israélienne « barrière de protection » relevant de la logique inique de la punition collective aura coûté la vie à près de 2 000 habitants de Gaza, dont plusieurs centaines d'enfants, et blessé près de 10 000 personnes. Le bilan humain de cette opération, bien que non définitif, se double de dégâts considérables sur les habitations et les infrastructures à Gaza. Face à la situation dramatique vécue par les Palestiniens de Gaza, les tentatives de « rééquilibrage » du discours diplomatique n'ont pas dissipé le malaise créé par la position française affirmée au début des opérations militaires. Une grande partie des Français, attachés aux principes d'équité et de justice dans le conflit israélo-palestinien, attend de la France et des autorités européennes qu'elles s'engagent à prendre des initiatives à la hauteur des évènements pour obtenir un cessez-le-feu immédiat, et une véritable relance du dialogue et de la diplomatie sur la base du droit international, de la fin du blocus de Gaza, de l'arrêt de la colonisation, de la fin de l'occupation, et de la libération des prisonniers politiques palestiniens. C'est la condition de la paix et de la sécurité pour les peuples israélien et palestinien. À ce titre, la France doit agir concrètement et résolument au niveau international pour prendre des initiatives fortes pour assurer la paix et la sécurité entre Israël et la Palestine. Le Gouvernement français doit s'engager pour stopper tout nouveau massacre en utilisant les moyens de sanction à sa disposition, notamment en saisissant le tribunal de la Cour pénale internationale, et en agissant pour la suspension immédiate des accords d'association et de coopération bilatéraux et européens avec Israël. Seules des sanctions significatives et contraignantes à l'encontre de l'État d'Israël pour le contraindre à respecter le droit international peuvent permettre de faire pression sur les choix d'une droite nationaliste extrême qui entend poursuivre sa politique mortifère. Cette exigence de sanctions contraignantes doit se doubler d'un véritable mandat de l'ONU en faveur de la protection internationale des Palestiniens, et l'ouverture d'une enquête internationale sur les crimes de guerre, manifestement commis à l'occasion de cette intervention à Gaza. Il appartient également à la France de renforcer dans les plus brefs délais les moyens d'aide humanitaire, médicale et sanitaire présents dans la bande de Gaza en commençant par les enfants. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur l'ensemble de ces mesures synonymes de rétablissement d'une diplomatie française active pour la paix entre Israéliens et Palestiniens.

Texte de la réponse

ÉTAT PALESTINIEN

M. le président. La parole est à M. François Asensi, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. François Asensi. Monsieur le Premier ministre, le conflit israélo-palestinien n'en finit plus d'être une tragédie. L'assassinat de trois adolescents israéliens est un acte barbare, que les députés du Front de gauche condamnent sans appel.

Parce que leur mort est injuste, elle ne doit pas conduire à d'autres injustices.

Depuis le déclenchement de la riposte israélienne, dix civils sont tombés en Cisjordanie. Le numéro deux de l'ONU redoute une troisième intifada. Il faut dire non à une nouvelle punition collective du peuple palestinien, non aux représailles, non à la loi du talion, qui est illégitime dans un État démocratique et civilisé.

Le fond du problème, c'est toujours la colonisation et les violations du droit international par Israël. Le peuple palestinien n'en peut plus de l'hypocrisie des pays occidentaux.

M. François Rochebioine. Très bien!

M. François Asensi. Avec le soutien des pays européens, Israël vient ainsi d'être élu à la viceprésidence de la commission de l'ONU en charge de la décolonisation. C'est un comble. C'est une prime à la colonisation, qui s'intensifie dans les territoires occupés. Comment la France a-t-elle pu donner son accord à une telle décision?

La voie de la paix, c'est inévitablement la reconnaissance d'un État palestinien vivant en paix avec son voisin israélien, dans les frontières de 1967, avec, pour capitale, Jérusalem-Est.

C'est à la France, qui a su défendre la liberté des peuples dans l'Histoire, d'accomplir cet acte fort.

C'est la troisième fois que je pose la question au Gouvernement. La France va-t-elle enfin reconnaître l'État palestinien, comme s'y était engagé le candidat François Hollande? (Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et plusieurs bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.)

M. François Rochebloine. Très bien!

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

Mme Fleur PellerIn, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. Monsieur le député, le Président de la République a fermement condamné hier soir l'assassinat odieux et lâche de trois jeunes Israéliens, et il importe désormais d'éviter à tout prix que cet événement ne suscite une escalade de violence susceptible de causer de nouvelles victimes.

Nous condamnons les tirs de roquette depuis Gaza sur le territoire israélien. Nous sommes particulièrement préoccupés par la montée des tensions et par la multiplication des incidents causant la mort de civils dans les territoires palestiniens, et nous appelons à faire preuve du plus grand sens des responsabilités pour permettre un retour au calme.

Ce nouvel épisode tragique vient illustrer l'urgence de faire émerger une solution définitive au conflit israélo-palestinien. Le *statu quo*, on le voit, n'est pas tenable et fait le jeu des extrémismes.

Cette solution, nous la connaissons bien et vous l'avez rappelée, ce sont deux États, un État d'Israël et un État de Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité, avec Jérusalem pour capitale des deux États.

Nous avons soutenu les efforts de John Kerry et il faut continuer d'encourager les parties à revenir à la table des négociations et à prendre les décisions difficiles qui s'imposent. Le ministre des affaires étrangères s'en est entretenu la semaine dernière avec John Kerry ainsi qu'avec le ministre des affaires étrangères saoudien.

Sur la colonisation, il importe que les parties bâtissent un environnement favorable à la paix et à la négociation. Or la poursuite de la colonisation mine ces perspectives et la viabilité d'un futur État palestinien et c'est pourquoi le Président de la République a appelé devant la Knesset à son arrêt.

La France a condamné les récentes décisions de construction en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et nous mettons en garde les entreprises et les investisseurs en soulignant les risques liés au fait de mener des activités économiques ou financières dans les colonies israéliennes.

Du côté palestinien, nous appelons l'Autorité palestinienne à faire usage de façon responsable de son nouveau statut dans les enceintes onusiennes